



Objectif général: Développer et élargir les applications software nouvelles et existantes ainsi que soutenir les utilisateurs afin de répondre aux besoins de ces utilisateurs et de l'institution.

ACTIVITÉS

- Développer les applications software demandées par les services et les utilisateurs

- Assurer l'implémentation des applications développées

Faire le suivi des applications software développées

TÂCHES

- Reçoit les questions des utilisateurs internes via le responsable hiérarchique ou l'analyste et regroupe les questions similaires des différents services dans l'institution;
- Discute de l'application à développer avec le responsable hiérarchique et/ou avec les collègues du service;
- Développe l'application demandée en concertation avec l'analyste et/ou avec les services concernés (ex. service du personnel, comptabilité...):
 - Conçoit la structure de programmation;
 - Rédige l'application dans la langue de programmation habituelle;
 - Se concerta avec les collègues programmeurs ainsi qu'avec les services concernés à propos de l'application développée;
- Ecrit une interface pour les utilisateurs pour l'application développée et fait une version test;
- Teste les nouveaux développements, entre autres, en ce qui concerne la facilité d'utilisation et en assure l'implémentation;
- Documente le code de programmation pour les collègues programmeurs;
- Clarifie les applications développées et donne une explication aux utilisateurs finaux;
- Soutient et remplace les collaborateurs du helpdesk en cas de questions concernant les applications développées;
- Ecrit si nécessaire, un manuel sur les applications développées et tient celui-ci à jour;
- Entretien et élargit les applications existantes dans l'institution;
- Conçoit des procédures pour les problèmes qui apparaissent de manière répétée dans les applications existantes: identifie les problèmes dans les applications développées et examine s'ils peuvent être (partiellement) résolus grâce à des programmes déjà existants;



CRITÈRES

Connaissance et savoir-faire

- Possède une connaissance spécialisée en informatique dans le domaine du développement de software (programmation);
- A une vision technique globale pour aborder et résoudre les problèmes;
- Possède une connaissance conceptuelle approfondie des différents services de l'institution;
- Période de familiarisation: 6 - 12 mois

Gestion d'équipe

- Pas d'application;

Communication

- Sait communiquer en groupe de façon claire et objective et défendre son point de vue;
- Communique avec les divers services dans l'institution lors de la réception de leurs questions et besoins et lors de la demande d'informations complémentaires;

Résolution de problèmes

- Résout les problèmes techniques par la récolte de données;
- Traduit le langage informatique en langage compréhensible pour les utilisateurs;

Responsabilité

- Est précis et ponctuel;
- Conçoit des projets informatiques en concertation avec le responsable hiérarchique et les effectue;

Facteurs d'environnement

- Le travail sur écran (>=80%) représente une part substantielle de la fonction;



L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.
- O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).
- O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :
 - **Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (législations, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).**
 - **Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction: s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)**
 - **La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)**
 - **La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex: participation à l'organisation d'évènements internes).**
 - **Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.**